CERCLE SCOLAIRE RÉGIONAL
LES CERISIERS

2026-2027

Utilisation des casiers pour les élèves du cycle 3

Dès la 9e année, des casiers sont mis à disposition des élèves afin qu'ils puissent y déposer leurs affaires d'école durant leur scolarité au cycle 3.

Dès 2026-2026, les casiers ne sont plus attribués nominativement par l'école. À chaque rentrée scolaire, chaque élève peut choisir librement un casier disponible et l'utiliser avec son propre cadenas. L'élève est responsable du contenu du casier qu'il occupe. Le casier doit être entièrement vidé et libéré à la fin de chaque année scolaire afin d'être remis à disposition de l'ensemble des élèves lors de la rentrée suivante.

Chaque casier doit être verrouillé. Pour ce faire, les élèves utilisent leur propre cadenas, que nous recommandons à code. Les dimensions doivent être les suivantes :

Largeur de la serrure : 30mm
Epaisseur de l'arceau : 5mm min

Charte d'utilisation

Chaque élève s'engage à :

- n'occuper qu'un seul casier et respecter le choix effectué en début d'année ;
- fermer son casier avec un cadenas et le refermer après usage (le cas échéant, d'en reprendre la clé) ;
- n'y laisser que son matériel scolaire (cahiers, livres, affaires de sport, pique-nique pour le dîner, etc). Il doit y être rangé quand il n'est pas possible de le laisser en classe ;
- ne pas y oublier les affaires nécessaires pour le cours suivant ;
- ne pas perdre la clé du cadenas (ou le code) ou d'en assumer la responsabilité ;
- ne pas l'abîmer ou le salir et pareillement pour ceux des camarades ;
- ne pas le "personnaliser" et ne rien y afficher ;
- en prendre soin et en maintenir une bonne salubrité (nourriture et affaires de sport) ;
- ne pas y déposer de produits illicites (tabac, cannabis, alcool, etc).
- respecter les horaires d'utilisation : avant, entre et après les leçons (en respectant les sonneries).

Et est conscient que :

- en cas de contenu suspect et à tout moment, le casier peut être ouvert par un membre de la direction ou de l'administration. Au besoin, l'école se réserve le droit de casser le cadenas aux frais de l'élève ;
- en cas de demande d'ouverture d'un casier dont le cadenas doit être coupé, l'élève devra être en mesure d'identifier précisément le contenu qui s'y trouve afin de confirmer qu'il en est bien l'utilisateur ;
- en cas de vol, l'école n'assume aucune responsabilité. Le casier doit toujours être fermé avec un cadenas. Les casiers non cadenassés pourront être utilisés par d'autres élèves ;
- l'élève répond des éventuels dommages et salissures. Toute dégradation sera facturée et entraînera des sanctions ;
- à la fin de chaque année scolaire, tous les casiers doivent être entièrement vidés. Les casiers sont remis à disposition de l'ensemble des élèves à la rentrée suivante.

Par la signature en page 5 de l'agenda, chaque élève s'engage à respecter ces points et pourraient se voir retirer l'usage d'un casier dans le cas contraire.

Les mises à jour 2026-2027 apparaissent en rouge.